



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Pascal CAILLY, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Armelle POIRIER, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT

**Etaient Absents :** Claude PETITEVILLE a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT  
Pascal LEGOIS a donné pouvoir à Ronald SAHUT  
Jonathan DEGROISILLES a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE  
Florence COSSARD a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN  
Alain DEHAIS, excusé  
Véronica TROGLIA  
Dominique CATEL

**Secrétaire de séance :** Pascal CAILLY

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	12
Pouvoirs	4
Votants	16

**OBJET :**

**ACCUEIL DU RALLYE TOURISTIQUE DE DIEPPE LE 7 OCTOBRE 2023 ET ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

La 4<sup>ème</sup> édition de Dieppe Rallye Historique aura lieu les 7 et 8 octobre 2023.

Monsieur le Maire a été prospecté par Mr Fourneaux, Président du club, afin qu'un arrêt des participants (environ 70 voitures) puisse être réalisé dans notre commune.

Ce passage serait prévu le samedi midi 7 octobre vers 13h30/14h00, avec un arrêt d'environ 15 à 20 minutes.

Cette prestation s'étendrait sur une durée totale d'environ d'1h15 à 1h30 de présence, en fonction de l'arrivée des voitures.

Le coût pour la Commune serait de 500 € pour l'accueil des participants, plus la mise à disposition de café et de viennoiseries.

La Commune pourrait également faire incruster un visuel sur l'affiche 2023 (monument, point d'intérêt...de notre commune), pour un montant de 200 €.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- L'arrêt des participants le samedi 7 octobre 2023 pour un coût de 500€. La Salle des Saulniers sera mise à disposition afin d'y servir boissons et viennoiseries
- D'insérer une photo de la mairie, sur l'affiche « 4<sup>ème</sup> Dieppe Rallye Historique » 2023, pour un montant de 200 €

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée	Le Maire,
Envoyé en Préfecture le : <b>20 AVR. 2023</b>	
Affiché le :	
Notifié le : <b>24 AVR. 2023</b>	
M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN - 53, Avenue Gustave Flaubert - 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.	